

# Bibliographie

Autor(en): **Martin, P.-R.**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **102 (1957)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Bibliographie

### Les livres :

**Le Département militaire fédéral et l'opinion publique**, par M<sup>e</sup> André Brönimann.

M<sup>e</sup> André Brönimann, avocat à Lausanne, a saisi l'occasion d'un stage de quelques mois à Berne pour se vouer à l'étude d'un problème qui revêt un grand intérêt : celui des relations entre l'Armée et la population de notre pays.

La tragédie hongroise a spontanément créé l'unité nationale et rendu beaucoup moins téméraires les personnes portées à critiquer notre défense nationale. Cependant « la leçon donnée au peuple suisse est venue de l'étranger. Demain, l'étranger peut nous en donner une tout autre. Or notre pays doit être guidé, avant tout, par son gouvernement, lequel ne doit pas trop compter sur la conjoncture internationale ».

Or, du fait des circonstances, un devoir de vigilance s'impose encore ; les causes du malaise doivent en premier lieu être bien comprises, si l'on veut y faire front, y remédier d'une façon durable.

Après s'être penché sur les « besoins actuels et futurs du Département militaire fédéral », dans le domaine de l'information, M<sup>e</sup> A. Brönimann décrit les moyens dont ce département dispose pour faire comprendre ses décisions à l'ensemble des citoyens. Ces moyens étant analysés, l'auteur constate qu'ils sont insuffisants et ne correspondent guère à l'ampleur des tâches.

Puis dans la troisième partie de son étude, M<sup>e</sup> A. Brönimann expose les caractéristiques d'un nouvel organe à créer. La fonction de ce nouvel organe serait double : informer le public, d'où un « service de l'information » ; et renseigner le Département militaire fédéral, d'où le « service des renseignements ». L'activité de ces deux services serait interdépendante ; ils ne devraient pas constituer un des rouages de l'administration fédérale.

L'auteur décrit ensuite avec netteté chacun de ces services, ses modes d'action, ses champs d'activité.

La conclusion de ce travail élargit le problème, elle pose le cas des votations fédérales : « de trop fréquents verdicts populaires contraires aux propositions officielles déprécient le pouvoir et diminuent l'autorité des dirigeants. La conduite de notre pays exige des contacts plus étroits et moins artificiels entre les pouvoirs publics et la masse des citoyens ». « A la dernière heure, pour défendre sa cause, le Conseil Fédéral semble trop souvent compter sur des comités d'action, qui tiennent alors le trop glorieux rôle des taxis de la Marne. Ces batailles mal engagées usent et troublent la volonté populaire. »

Il y a beaucoup d'idées originales, de réalisme et de bon sens dans cette brochure pour laquelle il y a lieu de féliciter M<sup>e</sup> André Brönimann.

Lt. P.-R. MARTIN

**Echec au Dictateur**, par Gerhard Ritter. Histoire de la Résistance allemande (traduit de l'allemand et présenté par Jean-R. Weiland.— Editions Plon, 8, rue Garancière, Paris-6<sup>e</sup>).

Voici, pour la première fois révélée l'entière vérité sur les origines et l'action du mouvement allemand de résistance à l'hitlérisme dont Carl Goerdeler fut l'animateur. Gerhard Ritter était d'autant plus qualifié pour décrire cet aspect peu connu de l'histoire allemande qu'il a lui-même compté parmi les prisonniers politiques du 20 Juillet et qu'il faisait partie des amis de Goerdeler. Faisant œuvre d'historien, il s'est gardé de toute glorification aveugle des combattants de la résistance, il ne dissimule ni leurs insuffisances ni leurs fautes. Nul plaidoyer derrière sa peinture qui, pour être impartiale, n'en est que plus captivante. En même temps qu'il fait le récit de la jeunesse et de l'adolescence de Goerdeler, Ritter décrit les différentes formes d'opposition que le national-socialisme rencontra auprès du parti socialiste, du clergé, de l'armée. Il aborde ensuite l'action proprement clandestine de Goerdeler; ses efforts, de 1937 à 1940, pour sauver la paix, ses voyages à l'étranger et, de 1940 à 1944, ses tentatives de coup d'Etat qui aboutirent, en juillet 1944, à la découverte du complot, à l'arrestation, au suicide ou au supplice des conjurés.

Une masse suprenante de documents ignorés jusqu'ici a permis à l'auteur de reconstituer dans le détail l'action de ces hommes dont nul n'a survécu. Il s'agit en premier lieu des papiers laissés par Goerdeler: projets de lettres aux généraux, manifeste secret sur la nécessité d'un coup d'Etat, appel à la Wehrmacht. Ensuite, des rapports rédigés par la Gestapo à la suite des interrogatoires des prisonniers du 20 juillet, rapports que l'auteur a été le premier à pouvoir consulter aux archives du Ministère de la guerre américain. Il s'y est ajouté une multitude de renseignements de source privée, que Ritter a patiemment recueillis depuis dix ans, et enfin les dossiers des différents procès de Nuremberg. L'ensemble constitue un document sans précédent où sont éclairées toutes les principales étapes du destin de l'Allemagne depuis l'effondrement de la République de Weimar jusqu'à la catastrophe du Reich d'Hitler.

Les revues :

**Rivista militare della Svizzera italiana**, fascicolo V, settembre-ottobre 1956.

*Sommaire* : Giornate svizzere del sott'ufficiale - Locarno 8-9 settembre 1956 : Spirito di difesa nel discorso del Capo D. M. F. Chaudet ; Saluto del Consigliere di Stato A. Janner. — Artiglieria a razzo o artiglieria classica ? ten. Bignasca. — Cdo 9. Div. e Cdo Br. front. 9 Concetti difensivi odierni nella sintesi di pubblicazioni straniere — Nuovo indirizzo ? cl. Moccetti. — Impiego delle armi atomiche contro la Svizzera ? col di C A Frick. — L'energia atomica (seguito) ing. Sommaruga. — Obiettori di coscienza : magg. Bollani. — Sulla renitenza al servizio : A. C. — Dalla Francia : Aeronautica : R. Delange.

**Rivista militare della Svizzera italiana.** Fascicolo VI, novembre-décembre 1956.

*In questo fascicolo :* Due azioni popolari per l'urgente rafforzamento della difesa nazionale. — La base costituzionale della protezione dei civili : Miles. — Il P 16 oltre il muro del suono : ten. Bignasca. — La nostra difesa nazionale nell'era atomica : col. di C A Frick. — Occidente e Medio Oriente. — Chiarificazione : M. C. — L'energia atomica (seguito) : ing. Sommaruga. — Apparecchi per l'osservazione notturna : ten. Bignasca. — Ticinesi al servizio mercenario dell'Olanda : I ten. Beretta. — Gara di orientamento notturno. — Gare di sci del Rgt. fant. mont. 30. — Riviste.

**La Revue Militaire Générale** dont l'activité avait cessé depuis plusieurs années vient de paraître sous une forme entièrement nouvelle.

Ecritte en trois langues : français, anglais et allemand, c'est la première revue militaire qui s'adresse à un public international et cette formule, dans les circonstances actuelles, apparaît comme particulièrement heureuse.

Editée sous le patronage des plus hautes autorités militaires européennes et occidentales, dirigée par le Général d'Armée Carpentier (C.R.), elle ne peut manquer de trouver auprès du public tant militaire que civil l'accueil qu'elle mérite.

**Schweizer Monatshefte.** Novembre 1956. — Dr F. Rieter, Schulhausstrasse 19, Zurich.

Le *Problème de la Législation des Cartels*, un sujet très actuel, est traité d'une façon complète et compétente par le D<sup>r</sup> L. Schürmann, juge cantonal à Soleure. L'auteur expose particulièrement les points de vue judiciaires qui doivent avoir la place prépondérante dans le traitement de ces questions. De même les points de vue économiques sont traités clairement donnant au lecteur une orientation parfaite. — Sous le titre *Ecoles, Chants et Mines de Charbon* le D<sup>r</sup> Robert Schneebeli de Zurich raconte d'une manière très vivante ses impressions d'un voyage au pays de Galles. — Un *Rapport de la Suisse romande*, écrit par Maurice Zermatten est spécialement attrayant. — Une contribution culturelle remarquable est offerte par la publication préliminaire d'une partie de l'œuvre qui va paraître prochainement de Werner Bergengruen sous le titre *Histoire de la Vie de Pfeffermann le Jeune*. — La *Revue politique* donne un aperçu sur « La situation » de la Politique intérieure, puis des rapports de Paris et de Londres, des *nouvelles sur l'armement aérien de Suède*, des rapports sur divers congrès. — La *Revue culturelle* est particulièrement riche. Elle parle des expositions du Trésor de la cathédrale de Bâle, de Paul Klee à Berne, du Prix de la Paix conféré dans l'église de Saint-Paul à Francfort, et de la séance de la Fondation Lucerna. — La *Revue des Livres* termine comme d'habitude cette riche brochure.

**Revista Española de derecho militar.** — (Revue espagnole de droit militaire).

Cette nouvelle revue, publiée sous les auspices du Conseil supérieur de la recherche scientifique (Consejo superior de investigaciones científicas) par la section de droit militaire de l'Institut Francisco de

Vitoria, paraîtra, au début, deux fois par an. Le premier numéro (janvier à juin 1956), récemment paru, comporte, en guise de préface, une présentation du sous-secrétaire du Ministre de l'armée, M. José Maria Lopez-Valencia qui en définit le caractère et le but : être un organe scientifique de recherches juridico-militaires ; continuer, en s'adaptant aux nécessités de la science moderne, l'œuvre des grands juristes espagnols qui ont élaboré la doctrine de la guerre juste et extrait le droit militaire de son contexte théologique ; chercher à maintenir vives les notions de Droit et de Justice menacées par les formes contemporaines de la barbarie.

Ce premier numéro contient deux études. La première due à M. José M. Cordero Torres, juge au Tribunal suprême, est consacrée au *Statut international de la défense du Maroc*.

L'auteur, après avoir rappelé les formes diverses sous lesquelles les Etats européens ont envisagé l'organisation militaire de leurs colonies, étudie les différents aspects de l'activité militaire de la France et de l'Espagne sur le territoire chérifien de 1905 au Traité de Fez, puis de la conclusion de ce traité à l'indépendance. Il examine ensuite les conséquences des accords de 1956 et les problèmes complexes qu'ils posent au point de vue juridique, dans le cadre des obligations militaires du Maroc. La deuxième étude, concernant les *Antécédents du code pénal* militaire espagnol de 1884 est due au colonel auditeur Faustino Muga Lopez.

La revue contient encore des notes concernant l'organisation de la justice militaire aux USA, par Ricardo Alvarado Rafel, capitaine « judge advocate » des forces américaines, aux Pays-Bas, par les D<sup>rs</sup> A.-F. Steffen et W.H. Vermeer, de la « Naval and Military Review », au Nicaragua, par le D<sup>r</sup> Renato Lacayo Guildrist, officier judiciaire de l'armée de ce pays, et en Thaïlande, par le colonel-auditeur Fernando Vasquez Mendez, ministre d'Espagne à Bangkok, des résumés et notices de livres et de revues juridiques, des informations et des notes de législation et de jurisprudence militaires espagnoles.

Plt. D.